



La Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe et la CPTS du Doubs Central, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, le PETR du Doubs central, l'Ordre des Médecins, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la CPTS du Doubs Central organisent l'expérimentation d'un

Cabinet médical éphémère

En soutien aux deux médecins installés pour leur permettre de prendre leur retraite

Il s'agit d'une expérimentation d'une année, renouvelable une fois, dans l'attente d'une installation libérale dans la communauté de communes.

Le démarrage de cette expérimentation est prévu au plus tôt le 1^{er} avril 2024 avec une occupation du cabinet médical 5 jours sur 7 sans assurer les permanences de nuit et de week-end.

Les médecins attachés peuvent venir y travailler de 2 à plusieurs jours par mois selon leur convenance.

Les locaux de la maison médicale de Belleherbe sont mis à disposition par la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe aux médecins qui choisiront une à plusieurs demi-journées par semaine.

La Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe prend en charge les loyers, frais de fonctionnement et l'équipement du cabinet.

Les frais matériels (matériel, informatique, logiciels) du cabinet sont financés par l'ARS, de même que les frais de transport (domicile du médecin - Belleherbe) dans la limite de 100km, ainsi qu'une garantie de ressource (24C par jour ou 12c par demi-journée) en cas de faible fréquentation

En définitive, le médecin qui viendra s'installer n'aura pas de charge immobilière, administrative ou de consommable.

La gestion du projet est assurée par la communauté professionnelle territoriale en santé (CPTS) du Doubs Central par convention tripartite avec l'ARS et les médecins volontaires pour ce qui concerne l'administration du cabinet (consommables, logiciel métier, agenda en ligne), garantie de ressource et défraiements des trajets.

La CPAM du Doubs contribue à faciliter l'installation et l'exercice des médecins volontaires par la mise en œuvre d'un accompagnement dédié.

Pour les médecins en exercice le Conseil de l'Ordre pourrait permettre au médecin de pouvoir se faire remplacer à son cabinet habituel durant ce temps.

Le cabinet mis à disposition se situe dans une maison médicale. Située au 1 allée des Sapins à Belleherbe, la Maison Médicale est composée de :

Deux salles de consultation,

- Un cabinet infirmier,
- Un espace pour la kinésithérapie incluant deux salles de consultations ouvertes, un espace pour la pratique d'exercices physiques et une balnéothérapie.
- Un espace sanitaire,
- Un local technique,
- Une grande salle d'attente,
- Une salle de secrétariat,
- Une salle d'accueil des urgences,

Une salle de repos-cuisine à l'étage.

Actuellement, seul le cabinet infirmier est occupé. Une des salles de consultation est occupée par un ostéopathe mais à temps partiel. Une pharmacie est présente dans la commune.

Cette invitation s'adresse à des :

- Médecins en exercice installés dans un rayon de 100km maximum (pas d'indemnités au-delà des 100km, toutefois une installation reste possible en logeant sur place)
- Médecins en exercice sous statut de remplaçant d'un médecin intervenant dans le cabinet éphémère
- Médecins retraités encore actifs, ou non actifs de moins de 3 ans
- Médecins en instance de thèse sous statut d'adjoint.

La commune de Belleherbe dispose de commerces de proximité, d'un groupe scolaire comprenant une école maternelle et primaire, d'une crèche située à 2kms, d'une médiathèque, d'une pharmacie et d'un cabinet infirmier. De plus, la communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe propose de mettre à disposition gratuitement un appartement qui peut être partagé entre médecin.

Si vous êtes intéressés par ce fonctionnement original, souple et avantageux, merci de contacter :

Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Doubs

Par courrier : 12 A Rue du Pr Milleret
Les Hauts de Chazal
25000 BESANCON

Par mail : doubs@25.medecin.fr

Par téléphone : 03.81.81.13.88 / **Par fax :** 03.81.81.60.70

L'Agence Régionale de santé Bourgogne Franche-Comté,

La CPTS du Doubs central,

Le PETR du Doubs central,

Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Doubs,

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs,

La Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe.